

DELIBERATION N°2026/65

Conseil municipal du mardi 13 octobre 2026

Date de convocation du conseil municipal : 8 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Franck BERARD

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND, Béatrice DUMORTIER, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Yann DEVILLE,

Membres excusés : Pascal MORET donne pouvoir à Constance Dousset ; Cyril JACOUTON donne pouvoir à Jérôme Muller ; Delphine OLIVIER donne pouvoir à Anne-Marie Rozier ; Raphaël POCCACHARD donne pouvoir à Franck Bérard ; Vanessa MORISSEAU donne pouvoir à Yann Deville

Membres absents : -

OBJET : Prêt à usage de la licence IV - Restaurant Le Verre'Maison

Monsieur le maire expose qu'après une longue période de fermeture, le restaurant Le Verre'Maison a rouvert en septembre grâce à un changement de propriétaire.

Monsieur le maire rappelle que la licence IV exploitée par le restaurant Le Verre'Maison est la propriété de la commune, qui la mettait à disposition du gérant par le biais d'un prêt à usage.

Le gérant ayant changé, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention de prêt à usage de la licence IV.

Monsieur le maire propose de conserver les mêmes conditions, à savoir une mise à disposition gratuite en soutien au redémarrage de l'activité, essentielle à l'animation de la commune.

Vu le Code général des collectivités et notamment son article L.2251-3,

Vu le courrier de la société « Les Frères Bertin » demandant la mise à disposition de la licence IV,

Vu le projet de convention de prêt à usage de licence IV, joint en annexe,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention de prêt à usage de la licence IV à M. Victor Bertin, gérant du restaurant Le Verre Maison.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT
Maire



Certifiée conforme compte tenu de la
publication sur le site internet et de la
transmission en préfecture le 14 octobre 2026

